

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.

**DELBU2024-09-067**

Eau et assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Agathon pour la réalisation de travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales : rues de Kervingleu et des Écoles

Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Saint-Agathon vont procéder conjointement à des travaux de réhabilitation des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales dans les rues de Kervingleu et des Ecoles.

Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. L'opération est globalement estimée à 1 000 700, € HT, répartis de la manière suivante :

Poste de dépense	Estimation en € HT Part Guingamp Paimpol Agglomération	Estimation en € HT Part Commune de Saint-Agathon
	Eaux usées/Eau potable	Eaux Pluviales
Maîtrise d'œuvre		
	13 200	8 500
Travaux préliminaires		
Diagnostic réseaux		2000
Plan Avant-Projet		
Détection réseaux		
Travaux		
	400 000	577 000
TOTAL	413 200	587 500

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2422-5 et suivants ;

Considérant qu'il convient d'établir un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de définir les modalités selon lesquelles, Guingamp-Paimpol Agglomération se voit confier, par la commune de Saint-Agathon, le soin de réaliser l'opération ;

Considérant le projet de convention de mandat annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Saint-Agathon pour les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, ses éventuels avenants et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

